

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 85

Présents et représentés à la séance : 34

Date de première convocation : 24/03/2017

Date de nouvelle convocation : 7/04/2017

SEANCE DU 19 AVRIL 2017

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 21/04/2017

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX NEUF AVRIL

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Carmine ROGAZZO, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 6 AVRIL 2017 qui ne se s'est pas tenu faute de quorum.

Étaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J-P. BELLET représenté par B. ROUSTANG, J. PUGET représentée par C. ROGAZZO, G. JULLIEN

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : B. JURAND, C. MIOLETTI, R. ACHIN, J-C. CATELAN, B. NICOLAS, A. GAMBIN, P. BOYER, A. ROCHAS, B. SARRAZIN, C. ROGAZZO, R. MAGNAN, C. ANTOINE représenté par Richard ACHIN, R. PAPET, B. ROUSTANG

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : G. DANY, A. DE SANTINI, J-P. GRAFFIN, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, E. CLAUZIER, B. HODOUL représenté par E. CLAUZIER, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : F. ALLEGRA, R. DIDIER représenté par C. BOUTRON, C. BOUTRON, M. CŒUR, G. BONNARDEL, M. RICARD, M. PHISEL, J-M ARNAUD représenté par M. RICARD

Étaient excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J-P. BELLET, J. PUGET

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : G. CHAPELLE, D. KNOCKAERT, R. NOUGUIER, C. ANTOINE, F. BROUX

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : F. CESTER, B. HODOUL

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : L. ALLIX, R. DIDIER, C. HUBAUD, P. BLAIS, J-M ARNAUD

Étaient absents :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU, F. PINET, M. LONNI, M. BARTHELEMY, L. CASALI, C. ACANFORA, R. AQUINO, J-F. CONTOZ, P. SCHIAZZA, M. TRUC, J. BONNARDEL, R. FREY, F. GASCARD, J-M. GUEYRAUD, J-C. VALLIER, J-P. BRIOULLE, R. MOREAU

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, F. MARY, J-P. COLLE, J-P. DAVIN, A. IVALDY, L. SAUVA, E. BERDIEL, G. DEBARGE, D. GOSSELIN, J-M. BARTHELEMY, J-F. MICHEL, D. ALLUIS, M. BELLON

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : S. CHAUSSEGROS, C. SAUNIER, A. MICHEL, M. BEYNET, C. SAUMONT, G. BERNARD, H. BORRELLY
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-P. TILLY, J-B. AILLAUD, F. LOUCHE, P. ALLEC, S. AYACHE, M. GRENIER, A-B. DEGRIL, J-L. BROCHIER, M. GUITTARD, C. FACHE, A. GAYDON, R. COSTORIER, R. ODDOU-STEFANINI, M. GAY-PARA

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E. BOUVIER, chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- L. MOUTIER, chargé de mission au Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Benoit ROUSTANG, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président présente les grandes lignes du budget primitif 2017, après remise d'un exemplaire à chaque membre du Conseil.

Ce projet budgétaire reste de rigueur. Il a été travaillé au cours du bureau du SM SCoT du 27 mars 2017. Il intègre les exigences liées à la phase de mise en œuvre suivant l'approbation du SCoT du 13 décembre 2013, et plus particulièrement les actions validées dans la feuille de route qui a été approuvée à l'unanimité par délibération du 19 décembre 2016 . Il prévoit par ailleurs les dispositifs nécessaires en réponse aux recours déposés contre le SCoT approuvé.

Les dépenses de fonctionnement ont été ajustées au plus près du réalisé 2016, avec néanmoins le renforcement des moyens internes du SCoT.

Peu de dépenses supplémentaires ont été prévues, hormis celles rendues nécessaires par la phase de mise en œuvre du SCOT et celles rendues nécessaires par les différents recours déposés contre le SCoT approuvé.

Les dépenses à caractère général sont inférieures au volume prévu pour l'année 2016, hormis les postes liés à l'animation territoriale. Ainsi, la production de documents synthétiques, voire thématiques sur le SCoT est prévue à l'attention de plusieurs cibles (élus municipaux et intercommunaux, population, partenaires,...). Ils seront présentés à l'occasion de rencontres territorialisées pour les différents secteurs du SCoT ou à l'occasion d'échanges avec les différents partenaires du SCoT (Personnes publiques associées, divers Bureaux d'études en urbanisme). Le but étant de favoriser la « culture commune » autour de l'application du SCoT approuvé.

Par ailleurs, l'assurance juridique du SCoT ou des avis que le syndicat mixte est amené à réaliser exigent une réponse juridique à la hauteur des enjeux de sa défense, eu égard au travail collectif mené lors de son écriture durant ces 7 dernières années et à la somme de financements dépensés pour son élaboration.

Enfin, et dans le cadre de cette phase de mise en œuvre, le syndicat mixte doit faire face à une montée en charge progressive de ses missions internes, correspondant parallèlement à une baisse significative de la mission de l'AURG. Ce processus concerne autant la fonction d'observation à développer en interne que la fonction d'animation territoriale autour de l'élaboration des différents documents d'urbanisme locaux. Plus particulièrement, cette année a vu le recrutement d'un chargé e mission « animation TEPCV » et le remplacement de la chargée de mission Urbaniste durant son congés maternité. Enfin, le syndicat mixte est amené à payé des allocations de retour à l'emploi pour l'ancienne urbaniste du syndicat mixte, alors qu'il avait opté lors de son recrutement pour une auto assurance chômage.

La masse salariale est calculée en 2017 autour des trois postes existants avec un renfort supplémentaire du nouvel animateur TEPCV. Il est aussi prévu la possibilité de recourir à un volant de stagiaires pour mettre en place la fonction d'observation et de poursuite des études exigées par la phase de mise en œuvre du SCoT.

Au niveau des recettes de fonctionnement

Il s'agit principalement de la participation des membres. Par ailleurs, des demandes de subvention seront déposées dans l'année sur les projets de mise en œuvre. **Il est à noter que le bureau a proposé de maintenir la participation des collectivités membres du SCOT à 2.546 € par habitant.** Les participations des collectivités membres intègrent la variation des participations liée à l'évolution démographique et aux modifications du périmètre du SCoT suite à l'application de la nouvelle carte intercommunale (la population totale du SCoT est passée à 80 073 habitants). Le réajustement des poids de populations intercommunales 2017 pour le calcul des participations des membres est fait en fonction des données en vigueur au 1^{er} Janvier 2017 transmises par le service des collectivités locales de la Préfecture.

Au niveau des dépenses d'investissement, trois postes sont prévus :

La participation auprès de l'agence d'urbanisme de Grenoble pour 2017. Une convention est signée sur la période triennale 2015/2017 pour préparer le bilan intermédiaire. Un recours à une deuxième agence d'urbanisme a aussi été validée pour compléter le dispositif de remplacement du congés maternité de l'urbaniste.

Un recours à des bureaux d'étude se fera dans le cadre l'appel à manifestation d'intérêt porté par le SM SCoT sur les opérations pilotes « 3 formes urbaines » et du plan Paysage.

Le solde de la participation du SCoT à l'étude de trame Verte et Bleue inscrite pour un montant de 6 410 €.

Enfin, la mise en place de la fonction SIG à développer tant au niveau du poste de travail que l'acquisition des logiciels et de certaines bases de données nécessaires à l'établissement des indicateurs du SCoT à T0.

Au niveau des recettes d'investissement, et au-delà du report de l'excédent d'investissement 2016, il est prévu la perception du FCTVA, et les acompte de la subvention obtenue pour AMI Foncier (25 000 € pour la Région PACA et 25000 € pour l'Etat)

Amortissement des frais d'études et des subventions transférables : Le syndicat mixte du SCoT poursuit l'amortissement des frais d'études liés à son élaboration ainsi que l'amortissement des subventions d'équipement qui l'ont financé.

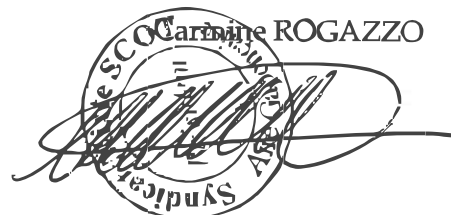
- les frais d'études pour l'élaboration du SCOT sont amortis ainsi que le mobilier ou autres matériels. Une délibération a fixé en 2014 les durées d'amortissement pour ces frais. Leur montant cumulé est de 97 315,36 €.
- Une écriture parallèle a été mise en place pour l'amortissement des subventions d'équipement pour un total cumulé de 113 268, 75 €.

Le Président soumet au conseil syndical le vote cette proposition du budget 2017. Après lecture du projet de budget 2017, les membres du conseil syndical approuvent, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le budget 2017, annexé aux présentes.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,

Carmine ROGAZZO

The image shows a circular official stamp of the Syndicat Mixte du SCoT. The stamp contains the text 'Syndicat Mixte du SCoT' around the perimeter and 'SCoT' in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Carmine Rogazzo'.